

AVIS PUBLIC


Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 25 novembre 2015, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2015-282 déterminant la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique et abrogeant le règlement numéro 2014-276.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Fait à Granby, province de Québec, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de novembre deux mille quinze (2015).

La directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe



Judith Desmeules
Judith Desmeules.